



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

Comité de programmation LEADER du 9 janvier 2020

Relevé de décisions.

ONT PARTICIPE AU COMITE DE PROGRAMMATION :

Sphère privée

Catherine LANTEAUME, titulaire, Tourisme

Christian BRETON, titulaire, Commerces

Michel SARLIN, titulaire, Personnes ressources

Marie-Odile PUCHELLE, titulaire, Entrepreneurs et indépendants

Laure VANOORENBERGHE, suppléante, Entrepreneurs et indépendants

Anicq LECOQ, suppléante, Conseil de développement

Claude GUILLEMIN, titulaire, Formation

Jean-Claude GAST, titulaire, Culture et jeunesse

Sphère publique

Jean-Pierre BRIOULLE, titulaire, Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ;

Philippe MAGNUS, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;

Alain D'HEILLY, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;

Jean-Marie TROCCHI, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;

Jean-Noël PASERO, titulaire ; Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance ;

Michel ROLLAND, titulaire, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ;

Myriam HUGUES, suppléant, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ;

Excusés :

Comité de programmation : Philippe ANTOINE, Michel AILLAUD, Marcel BAGARD, Christian GODART, Tristan KLEIN, Pierre LAGARDE, Nicolas LAUGIER, René LAURANS Cédric LE MAT, Michel PHILIPPO, Benjamin POINCELET, Amélie SCARAFAGIO, Dominique TRUC, Didier VO-DHIN

Partenaires : Anne-Marie ARNAUD (CD 04), Laurence BERMOND (CCSB)

Techniciens présents :

Thibaut ELAPHOS, gestionnaire, GAL Sisteronais-Buëch ;

Olivier JOURDAN, chef de projet, GAL Sisteronais-Buëch ;

15 présents / 13 votants [7 sphère privée / 6 sphère publique]

Soit 59,09 % de présents votants dont 63,64 % de privés → double quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Programmation des dossiers présentés en opportunité en avril 2019
- Présentation de l'avenant modifiant les dates limites d'engagement du dispositif LEADER
- Restitution de l'évaluation de mi-parcours
- Modification du PDR
- Validation de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour des enveloppes complémentaires
- Questions diverses

1. PROGRAMMATION DES DOSSIERS ISSUS DE L'AAP 235-2019-AAP7-TO1

Il s'agit de deux dossiers proposés en opportunité lors du comité de programmation du 17 avril 2019. Il porte sur la fiche action 1 : « Développer les démarches d'accueil et d'accompagnement des créateurs, des repreneurs et des entreprises ».

Les dossiers proposés à la programmation

- ❖ « Renforcer l'attractivité du Sisteronais-Buëch » : Communauté de communes Sisteronais Buëch

Note obtenue : 27/40 dont 18 points dans la catégorie « Qualité du projet »	
Localisation	Sisteronais-Buëch
Assiette retenue éligible	100 000€
Taux d'intervention	90 %
Montant de l'aide	90 000€
Montant autofinancement	10 000€

Répartition de l'aide		
Région	40 %	36 000€
FEADER	60%	54 000€

Nom de l'opérateur	Communauté de Communes Sisteronais Buëch
Nom du projet	Renforcer l'attractivité du Sisteronais-Buëch
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	3
Nombre de votants	10 votants
Vote de programmation	<p>Avis favorables : 9 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Alain D'HEILLY, Philippe MAGNUS et Jean-Marie TROCCHI Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 54 000 €</p>

- ❖ « Etude stratégique pour le développement économique de la CCJLVD » : Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance

Note obtenue : 25/40 dont 20 points dans la catégorie « Qualité du projet »

Localisation	Jabron
Assiette retenue éligible	20 954,64 €
Taux d'intervention	90 %
Montant de l'aide	18 859,17€
Montant autofinancement	2 095,47€

Répartition de l'aide

Région	40 %	7 543,67€
FEADER	60%	11 315,50 €

Nom de l'opérateur	Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
Nom du projet	Etude stratégique pour le développement économique de la CCJLVD
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	1
Nombre de votants	12 votants
Vote de programmation	Avis favorables : 11 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Jean-Noël PASERO Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 11 315 €

2. PROGRAMMATION DES DOSSIERS ISSUS DE L'AAP 235-2019-AAP7-TO2

Il s'agit de deux dossiers proposés en opportunité lors du comité de programmation du 23 avril 2019. Il porte sur la fiche action 2 : « Accompagner l'organisation de filière(s) économiques interconnectées basées sur l'exploitation des ressources locales ».

Les dossiers proposés à la programmation

- ❖ « Création d'une salle de conditionnement Poire manuelle / fruits bio » : Superalp Conditionnement

Note obtenue : 29/40 dont 17 points dans la catégorie « Qualité du projet »

Localisation	Sisteronais-Buëch
Assiette retenue éligible	100 000€
Taux d'intervention	60 %
Montant de l'aide	60 000€
Montant autofinancement	40 000€

Répartition de l'aide		
Région	40 %	24 000 €
FEADER	60%	36 000 €

Nom de l'opérateur	Superalp conditionnement
Nom du projet	Création d'une salle de conditionnement Poire manuelle / fruits bio
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	0
Nombre de votants	13 votants
Vote de programmation	Avis favorables : 12 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 36 000 €

- ❖ « Galipot - Etude sur la collecte, la caractérisation et la valorisation des résines des Alpes du Sud » :
SARL SCOP CAE Mosaïque

Note obtenue : 24/40 dont 18 points dans la catégorie « Qualité du projet »	
Localisation	Sisteronais-Buëch
Assiette retenue éligible	79 908,96€
Taux d'intervention	60 %
Montant de l'aide	47 945,37€
Montant autofinancement	31 963,59 €

Répartition de l'aide

Région	40 %	19 178,15 €
FEADER	60%	28 767,22 €

Nom de l'opérateur	SARL SCOP CAE Mosaïque
Nom du projet	Galipot - Etude sur la collecte, la caractérisation et la valorisation des résines des Alpes du Sud
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	0
Nombre de votants	13 votants
Vote de programmation	Avis favorables : 12 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 28 767,22 €

3. PROGRAMMATION DU DOSSIER ISSU DE L'AAP 235-2019-AAP7-TO3

Il s'agit de d'un dossier proposé en opportunité lors du comité de programmation du 23 avril 2019. Il porte sur la fiche action 3 : « Appuyer les organisations dans la commercialisation de leur produit (accès aux marchés) ».

- ❖ « Promouvoir le commerce et l'artisanat des centres-villes » : Communauté de communes Sisteronais-Buëch

Note obtenue : 26/40 dont 13 points dans la catégorie « Qualité du projet »

Localisation	Sisteronais-Buëch
Assiette retenue éligible	100 000 €
Taux d'intervention	60 %
Montant de l'aide	60 000 €
Montant autofinancement	40 000 €

Répartition de l'aide		
Région	40 %	24 000 €
FEADER	60%	36 000 €

Nom de l'opérateur	Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Nom du projet	Promouvoir le commerce et l'artisanat des centres-villes
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	3
Nombre de votants	9 votants
Vote de programmation	<p>Avis favorables : 9 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Alain D'Heilly, Philippe MAGNUS, Jean-Marie TROCCHI Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 23 202,24 €</p>

4. PROGRAMMATION DU DOSSIER ISSU DE L'AAP 235-2019-AAP7-TO5

Il s'agit de d'un dossier proposé en opportunité lors du comité de programmation du 23 avril 2019. Il porte sur la fiche action 5 : « Soutenir les démarches innovantes visant à consolider et à autonomiser les structures locales (organisation, positionnement, ressources financières...) ».

- ❖ « Etude énergétique d'un bâtiment collectif » : Association Ecoloc

Note obtenue : 24/40 dont 18 points dans la catégorie « Qualité du projet »	
Localisation	Sisteronais-Buëch
Assiette retenue éligible	42 967,13 €
Taux d'intervention	90 %
Montant de l'aide	38 670,4 €
Montant autofinancement	4 296,73 €

Répartition de l'aide		
Région	40 %	15 468,16 €
FEADER	60%	23 202,24 €

Nom de l'opérateur	Association Ecoloc
Nom du projet	Etude énergétique d'un bâtiment collectif
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	0
Nombre de votants	13 votants
Vote de programmation	<p>Avis favorables : 12 Avis défavorables : 0 Abstentions : 1 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) :</p> <p>Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 23 202,24 €</p>

5. PRESENTATION DE L'AVENANT MODIFIANT LES DATES LIMITES D'ENGAGEMENT DU DISPOSITIF LEADER

Prenant acte des difficultés techniques de début de programmation, le Comité Technique Transversal (CTT), instance nationale sur la FEADER a validé la prorogation de la date limite de fin de programmation des dossiers du programme LEADER.

Un avenant à la convention AG-OP-GAL a été proposé au vote de la Commission Permanente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la session du 13 décembre 2019, et sera envoyé aux GAL dès légalisation, en janvier 2019. L'objectif visé par l'ASP étant d'obtenir une signature de l'ensemble des avenants pour mars 2020.

Les modifications comprises dans cet avenant devraient être les suivantes :

- **Nouvelle date maximale de signature de décision juridique** pour les 3 mesures LEADER 19.2, 19.3, 19.4 : 31/12/2022
- **Conséquences en termes de saisie OSIRIS** : les AE et les EJ devront être saisies dans l'onglet Décision à la date du 31/12/2022 au plus tard.
- **Transmission de dossier complet de dernière demande de paiement au GUSI et transmission des dernières demandes de paiement à l'ASP** : ces deux dates limites feront l'objet d'une note de procédure en cours d'élaboration par l'ASP

Une fois que le GAL aura reçu l'avenant légalisé et s'il contient bien ces éléments. Une consultation écrite sera réalisée afin de procéder à cette validation.

6. RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DE MI-PARCOURS

L'équipe technique du GAL a réalisé une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme LEADER. Cette évaluation porte sur plusieurs aspects du programme et sera envoyé aux membres du comité de programmation dans les jours qui viennent.

Les membres du comité de programmation regrettent les délais de réponse auxquels doivent se soumettre les porteurs de projets.

Les membres du comité de programmation seraient preneurs de données chiffrées concernant l'impact du programme LEADER sur le territoire. Si possible, ils aimeraient connaître le nombre d'emplois directs et indirects créés et l'augmentation du chiffre d'affaire des entreprises soutenues. De manière générale, les membres aimeraient connaître l'impact économique du programme sur le territoire.

4. MODIFICATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL (PDR)

L'Autorité de Gestion a modifié le 18/12/2019 son Plan de Développement Rural dans lequel s'inscrit le programme LEADER. Le comité de programmation doit acter cette modification.

Cette modification permet notamment de rendre éligible les entreprises à la fiche action 6 : coopération.

Actuellement, les seuls bénéficiaires sont les :

- Organismes publics
- Associations de loi 1901
- Groupements de partenaires locaux publics et privés
- GAL (structure porteuse)

Si le GAL souhaite rendre les entreprises éligibles à la fiche-action 6, il doit approuver la modification du PDR puis voter la modification de la fiche action 6.

Approbation de la modification du Plan de Développement Rural

<i>Nombre de votants</i>	13
<i>Votes pour</i>	13
<i>Votes contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

Le comité de programmation approuve la modification du 18/12/2019 du Plan de Développement Rural à l'unanimité.

Approbation de la modification de la fiche-action 6

<i>Nombre de votants</i>	13
<i>Votes pour</i>	13
<i>Votes contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

Le comité de programmation approuve à l'unanimité la modification de la fiche-action 6. Par conséquent, les entreprises sont désormais éligibles à la fiche action 6 : Développer la coopération autour de l'écoterritorialité.

5. VALIDATION DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR DES ENVELOPPES COMPLEMENTAIRES

Comme annoncé par un courrier du Président de Région aux Présidents des GAL en juillet 2019, une enveloppe supplémentaire doit être déployée aux GAL de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en feront la demande.

Le montant prévisionnel maximum de cette enveloppe est de 2,293 millions d'euros de FEADER, dont 1,5 million provenant de l'enveloppe initiale du GAL des Paillons qui se retire du programme, 91 663,85 euros issus des sous-réalisations de la mesure 19.1 (la candidature au programme LEADER) et 702 323,90 euros de reliquat entre le transfert du 1^{er} pilier de la PAC vers le 2nd pilier et la réallocation de la réserve de performance.

Après débat, le comité de programmation a estimé qu'il aurait besoin d'une enveloppe de 385 000 euros de FEADER pour financer une partie des 25 projets repérés ce jour. Cette enveloppe pourrait être répartie de la manière suivante :

	Maquette FEADER 03-12-2018	Montant consommé au 09/01/20	Montant FEADER restant	Montant demandé
Fiche-action 1	215 928,00 €	157 547,99 €	58 380,01 €	0,00 €
Fiche-action 2	380 519,00 €	373 285,61 €	7 233,39 €	155 000,00 €
Fiche-action 3	182 372,89 €	182 372,89 €	0,00 €	54 000,00 €
Fiche-action 4	205 089,00 €	204 425,68 €	663,32 €	54 000,00 €
Fiche-action 5	168 170,13 €	139 321,28 €	28 848,85 €	27 000,00 €
Fiche-action 6	176 562,11 €	110 520 €	66 042,11 €	55 000,00 €
Animation	436 980,00 €	318 219,42 €	118 760,13 €	40 000,00 €
Total	1 765 621,13 €	1 375 172,87 €	226 996,70 €	385 000,00 €

Approbation de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour des enveloppes complémentaires

Nombre de votants	13
Votes pour	13
Votes contre	0
Abstentions	0

Le comité de programmation approuve à l'unanimité la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour des enveloppes complémentaires pour une enveloppe de 385 000 euros de FEADER.

6. QUESTIONS DIVERSES

Le comité de programmation a proposé d'organiser la prochaine session du comité de programmation le 18 mai si les structures publiques ont désigné leurs représentants à cette échéance.

A Sisteron, le 13/01/2020

Philippe MAGNUS

Président du GAL Sisteronais Buech

